



Comparaison des Conditions Générales

Version 01.21	Version 05.23
<p>1.12 Secret bancaire et protection des données</p> <p>La banque est soumise à des obligations légales en matière de confidentialité des données qui s'appliquent à la relation d'affaires avec le client (ci-après les « données client »). Le Client accepte que les données des clients de la Banque puissent être divulguées dans le but de remplir les obligations légales ou réglementaires de renseignement, pour le contrôle à l'échelle du Groupe de la conformité, du blanchiment d'argent et d'autres risques par les sociétés nationales et étrangères du Groupe associées à la Banque ainsi que pour la protection d'intérêts légitimes. Cela s'applique, entre autres, aux opérations et services que la Banque fournit au client (p. ex. des opérations de paiement, achats, livraisons et encaissements, garde et vente de titres ou de valeurs en dépôt, opérations de change et de métaux précieux, opérations sur produits dérivés/opérations de gré à gré), en particulier lorsque ces derniers concernent aussi des pays étrangers. Par ailleurs, la banque est non seulement autorisée mais aussi chargée de divulguer ces informations aux tierces parties impliquées, à l'étranger comme en Suisse, dans ces transactions et prestations (bourses, courtiers, banques, registres de transactions, services de traitement et sous-dépositaires, émetteurs, autorités ou leurs représentants, ainsi que d'autres tierces parties impliquées), afin de pouvoir fournir les transactions et prestations et de respecter les lois, réglementations, dispositions contractuelles et autres directives et pratiques commerciales, ainsi que les normes de Compliance.</p> <p>Dans tous les cas, les obligations légales d'information ou de déclaration imposées par les autorités de surveillance s'appliquent à la banque. Le client libère la Banque et l'ensemble de ses organes de direction, ses collaborateurs et ses représentants de leur devoir de respect du secret bancaire des clients et de la protection des données.</p>	<p>1.12 Secret bancaire</p> <p>La Banque est soumise à des obligations légales découlant de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargnes de garder le secret sur sa relation d'affaires avec le Client et sur toute information ou document qui identifie, directement ou indirectement, le Client (ci-après les « Données d'identification du Client » ou « CID »).</p> <p>Le Client libère la Banque (ainsi que ses organes, employés et représentants) de toute obligation de confidentialité, renonce expressément au secret bancaire et autorise la Banque à divulguer des informations et/ou documents relatifs au Client (y compris la CID) et à leur relation d'affaires dans la mesure nécessaire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">• permettre à la Banque de remplir ses obligations légales, réglementaires et/ou contractuelles, en Suisse ou à l'étranger. Dans un tel cas, la Banque est autorisée, sans en informer le Client, à divulguer toutes informations et tous documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires, tant durant qu'après la fin de la relation d'affaires ;• protéger les intérêts légitimes de la Banque et/ou du Client, tels que, par exemple :<ul style="list-style-type: none">- dans le cadre d'actions judiciaires introduites par le Client contre la Banque ou par la Banque contre le Client ;- dans le cadre d'actions judiciaires introduites par un tiers contre la Banque ou par la Banque contre un tiers, si ces actions sont en lien direct ou indirect avec la relation d'affaire entre la Banque et le Client ;- pour garantir les créances de la Banque et la réalisation de sûretés constituées par le Client ou par des tiers ;- dans la mesure où la Banque décide d'effectuer des recherches afin de corroborer des informations concernant le Client ou la relation d'affaires avec le Client ;

	<ul style="list-style-type: none"> - pour rétablir le contact en cas de perte de contact ou d'avoirs en déshérence ; et - pour assurer la surveillance à l'échelle du groupe de la conformité, du blanchiment d'argent et d'autres risques par les sociétés suisses et/ou étrangères du groupe qui sont affiliées à la Banque. <p>Dans des tel cas, la Banque est également autorisée, sans en informer le Client, à divulguer toutes informations et/ou tous documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires, tant durant qu'après la fin de la relation d'affaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à la Banque de fournir des services au Client (p. ex. des opérations de paiement, opérations sur des instruments financiers, l'achat, la garde et la vente de titres ou de valeurs en dépôt, des transactions de crédits, etc.) en particulier lorsque ces derniers ont une dimension internationale. <p>Dans ce contexte, le Client autorise la Banque (et ses organes, employés et représentants) à divulguer des informations et/ou documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires aux tierces parties impliquées, en Suisse ou à l'étranger, dans ces prestations (par exemple opérations de paiement, opérations sur des instruments financiers, achats, livraisons et encaissements, garde et vente de titres ou de valeurs en dépôt, opérations de change et de métaux précieux, opérations sur produits dérivés/opérations de gré à gré), et en particulier lorsque ces dernières ont une dimension internationale.</p> <p>Dans ce contexte, la Banque est non seulement autorisée mais aussi chargée de divulguer ces informations et/ou documents aux tierces parties impliquées dans ces prestations et transactions, en Suisse ou à l'étranger (par exemple bourses, courtiers, banques, registres de transactions, services de traitement et sous-dépositaires, émetteurs, conseillers juridiques et fiscaux, autorités ou leurs représentants, ainsi que d'autres tierces parties impliquées), afin de pouvoir fournir les transactions et prestations et de respecter les lois, règlements, dispositions contractuelles et autres réglementations, directives et pratiques commerciales et boursières, ainsi que les normes de Compliance.</p> <p>En outre, le Client comprend et accepte que des informations et/ou des documents relatifs au</p>
--	--

	<p>Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires peuvent être transférés ou mis à la disposition de prestataires de services de la Banque, en Suisse ou à l'étranger, dans le cadre de l'opérations et de services au sens des présentes conditions générales.</p> <p>Le Client est également informé et accepte que, dans les situations décrites dans la présente clause, la Banque peut transférer des informations et/ou des documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires à des destinataires domiciliés et établis dans des juridictions qui n'offrent pas le même niveau de confidentialité et de protection des données que la Suisse. Le Client comprend et accepte en outre que la Banque n'a plus aucun contrôle sur lesdites informations et/ou documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires une fois qu'ils ont été transmis à un tiers si ce dernier se trouve à l'étranger, et que ces informations et/ou documents ne sont plus protégés par le droit suisse.</p> <p>Dans tous les cas, le Client confirme avoir informé tous tiers susceptibles d'être concernés par de tels transferts (par exemple bénéficiaires économiques, organes de personnes morales, représentants et autres tiers) et avoir obtenu leur consentement écrit préalable à cet égard.</p> <p>Le Client accepte que la Banque puisse partager des informations et/ou des documents relatifs au Client (y compris des CID) et à leur relation d'affaires par tout moyen de communication.</p> <p>Le Client comprend et accepte que la Banque ne sera plus tenue de fournir des services et/ou d'exécuter des transactions si le Client révoque son consentement à la levée des obligations de secret (y compris le secret bancaire) contenue dans la présente section.</p> <p>Enfin, les obligations, légales ou réglementaires, d'information ou de déclaration imposées par les autorités de surveillance s'appliquent en tout état de cause à la Banque.</p>
	<p>1.13 Protection des données</p> <p>La Banque traite les données personnelles, au sens de la loi fédérale sur la protection des données (les "Données Personnelles"), concernant le Client ou des tiers liés à lui (par exemple, bénéficiaires économiques, organes de personnes morales, représentants et autres tiers)</p>

	<p>qui sont nécessaires aux activités commerciales de la Banque.</p> <p>Le Client accepte que la Banque traite les Données Personnelles sur la base de son consentement mais aussi pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• remplir ses obligations contractuelles ;• remplir ses obligations légales et réglementaires ; et• protéger ses intérêts légitimes. <p>Lorsqu'il fournit à la Banque (directement ou par le biais d'un intermédiaire) des Données Personnelles concernant un tiers, le Client déclare et garantit qu'il a obtenu (dans la mesure nécessaire) le consentement écrit préalable de la personne concernée quant au traitement de ses Données Personnelles et/ou qu'il s'est conformé à toutes les exigences résultant des lois applicables en matière de protection des données pour permettre le traitement des données par la Banque.</p> <p>De plus amples informations sur le traitement des Données Personnelles par la Banque sont disponibles sur le site Internet de la Banque : https://www.rothschildandco.com/en/wealth-management/switzerland/Client-corner/.</p> <p>Des informations supplémentaires sont fournies dans les "Informations relatives à la divulgation des données sur le Client" annexe, qui font partie intégrante des présentes conditions générales et qui sont également disponibles sur le site Internet de la Banque : https://www.rothschildandco.com/en/wealth-management/switzerland/Client-corner/, ainsi que dans la publication de l'Association suisse des banquiers "Information de l'ASB relative à la communication de données de clients et d'autres renseignements dans le cadre du trafic international des paiements et des investissements en titres étrangers", qui est également disponible sur le lien suivant : https://www.swissbanking.ch/fr/place-financiere/informations-pour-les-particuliers-et-les-entreprises/informations-pour-les-particuliers.</p> <p>Le Client comprend et accepte qu'il est responsable de prendre connaissance des informations additionnelles susvisées et que, s'il fournit à la Banque des Données Personnelles relatives à un tiers, il est responsable de fournir les informations susmentionnées à ce dernier.</p>
--	---